

Protection supérieure Pièces supérieures Valeur supérieure

Prolongement de la garantie du manufacturier

Une protection supérieure pour des véhicules supérieurs!

B.E.S.T. vous propose 6, 12, 18, 24, 30 ou 36 mois de protection en plus de la garantie du manufacturier sur la plupart des véhicules BRP et entre en vigueur, sans aucune interruption, dès l'expiration de la garantie limitée.

Service national

Une protection qui vous accompagne partout!

Sur terre ferme ou sur l'eau, pour mieux profiter du plein air, rien ne vaut la tranquillité d'esprit que vous procure la protection B.E.S.T. qui vous accompagne partout. Le service B.E.S.T. est toujours là, chez n'importe quel détaillant autorisé BRP en Amérique du Nord.

Service et pièces d'origine BRP

Faites confiance à ceux qui ont construit votre véhicule!

Avec B.E.S.T., votre véhicule est confié à des techniciens certifiés de BRP qui utilisent exclusivement des pièces d'origine BRP. Vous avez ainsi l'assurance d'un véhicule qui fonctionne aussi bien qu'à sa sortie de l'usine.

Couverture transférable sans aucun frais

L'accessoire ultime!

Dès que le véhicule change de propriétaire, B.E.S.T. est automatiquement transféré, sans supplément pour l'acheteur ni le vendeur.

Kilométrage illimité

À vous la liberté!

Le plan de protection B.E.S.T. n'impose aucune restriction de kilométrage, d'usage ni de temps. Notre objectif : un véhicule sur lequel vous pouvez compter et qui vous procure le maximum d'agrément.

Un plan qui répond à vos questions!

Q *Puis-je me procurer le plan de protection B.E.S.T. à tout moment?*

R Vous pouvez acheter ou prolonger le plan de protection B.E.S.T. à tout moment tant que votre véhicule BRP est couvert par la garantie limitée du manufacturier ou un contrat B.E.S.T.

Q *La protection B.E.S.T. sera-t-elle interrompue après un certain kilométrage ou après un certain temps d'utilisation?*

R Non. Le plan de protection B.E.S.T. n'est pas assorti d'un kilométrage ni d'une limite de temps. À vous la liberté!

Q *Pourquoi le plan de protection B.E.S.T. est-il le meilleur choix pour mon véhicule BRP?*

R Personne ne connaît votre véhicule mieux que les techniciens certifiés de BRP. Ils utilisent exclusivement des pièces d'origine BRP lors des réparations. Votre véhicule ne s'en portera que mieux!



PROTECTION SUPÉRIEURE

PIÈCES SUPÉRIEURES

VALEUR SUPÉRIEURE

Savourez chaque instant!





Une protection supérieure, c'est garanti!

Choisir le plan de protection B.E.S.T., c'est comme signer un contrat avec BRP. C'est avoir l'assurance que votre véhicule est protégé et pris en charge par la compagnie qui l'a construit.

L'équipe BRP s'engage à vous offrir ce qu'il y a de mieux : des produits supérieurs assortis d'un plan de protection supérieur!

**Sur terre ou sur mer,
vous êtes entre bonnes mains!**

Le plan de protection B.E.S.T. couvre la plupart des produits admissibles suivants : motoneiges Ski-Doo®, VTT, véhicules côte à côte et roadsters Can-Am®, motomarines et Sea-Doo®.

ski-doo



can-am



SEA-DOO



**En pleine forêt, sur la route, sur la neige
ou sur l'eau, le plan de protection B.E.S.T.
vous permet de partir l'esprit tranquille
et de savourer chaque instant!**

Jusqu'à cinq ans de protection complète*



* La durée maximale de la couverture B.E.S.T. (excluant la garantie limitée de BRP) est de 30 mois pour les côte à côte Can-Am, 36 mois pour les motomarines Sea-Doo, les VTT et les roadsters Can-Am et de 24 mois pour les motoneiges Ski-Doo.

Des pièces et encore des pièces!

Profitez de chaque instant au volant de votre véhicule,
sans vous soucier des éléments suivants :

MOTEUR :

- Pistons
- Culasses
- Cylindres
- Silencieux
- Vilebrequin

SUSPENSION :

- Différentiel
- Arbre de transmission
- Joints homocinétiques
- Essieu moteur
- Arbre intermédiaire
- Carter de chaîne

FREINS :

- Étriers
- Maître-cylindre
- ABS
- Capteurs de vitesse

TRANSMISSION/ PROPELLATION :

- Arbre de transmission
- Pompe
- Plaque de promenade
- Venturi
- Boîte de vitesses

SYSTÈME D'ALIMENTATION :

- Réservoir à essence
- Injecteurs
- Pompe à essence
- Carburateur
- Carter de papillon

ALLUMAGE ET DÉMARREUR :

- Démarreur à rappel
- Relais du démarreur
- Pignon du démarreur
- Stator
- Magnéto
- Démarreur électrique

SYSTÈME ÉLECTRIQUE :

- Contact d'allumage
- Régulateur de tension
- Modules électroniques
- Compteur de vitesse/compte-tours
- Système de stabilité du véhicule

Note : Les accessoires, l'usure normale et les pièces d'entretien telles que les pneus, les ampoules, les filtres et les lubrifiants ne sont pas couverts.

Le plan de protection B.E.S.T. ne protège pas que votre véhicule!

Votre portefeuille aussi y gagne, car, à chaque visite de réparation, vous n'aurez qu'à verser les premiers 50 \$ du coût total des pièces couvertes.

B.E.S.T., Une protection à la hauteur de vos attentes!

SERVICE ROUTIER D'URGENCE

(Roadsters Can-Am seulement)

Avec B.E.S.T., vous recevez jusqu'à 3 ans de protection au-delà de la garantie limitée de BRP et bénéficiez d'un service routier d'urgence gratuit!

Le service routier d'urgence de BRP inclut :

- Service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à l'aide d'une ligne sans frais
- Remorquage, survoltage de la batterie, livraison d'essence, perte / bris de clé
- Service dès le début de la garantie limitée de 2 ans du roadster Can-Am (jusqu'à 5 ans)
- Aucun déductible ne s'applique sur ce service
- Remorquage chez le concessionnaire autorisé roadster Can-Am le plus près
- Couverture maximale de 200 \$ par événement
- Service partout au Canada et aux États-Unis